

Circuit les Têtières de la commune de Blacé



Visorando



Randonnée n°33881102

Une randonnée proposée par CCAS DE BLACE

Surplombant la vallée de la Saône, le sentier traverse les vignes du Beaujolais et gravit le Col du Faily dans une forêt de feuillus et de résineux. Une pause à la Chapelle de Saint-Bonnet révélera la beauté du panorama sur le Val de Saône et le Beaujolais.

Durée :	6h10	Difficulté :	Moyenne
Distance :	16,06 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	542 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	539 m	Régions :	Massif central, Beaujolais
Point haut :	717 m	Commune :	Blacé (69460)
Point bas :	285 m		



Mairie de Blacé
Bienvenue en Pays Beaujolais

Description

Parking au-dessus de la salle des fêtes.

Ce circuit est **balisé en Orange avec le signe d'un tire-bouchon**.

(D/A) Sortir à droite du parking de la salle des fêtes et suivre le parcours de 16 km, Rue de l'Ancien Pensionnat, puis rejoindre la Route de Berne et prendre à gauche devant le Château de Champ-Renard. Arriver à la départementale.

(1) Traverser la D19 et prendre en face le chemin montant entre maisons et vignes et continuer sur la route du Crêt de Charnat en ignorant une route à gauche. Continuer jusqu'à l'intersection suivante.

(2) Tourner à gauche dans l'Impasse du Crêt de Charnat sur 20 m puis prendre le chemin de droite. *Variante pour découvrir la table d'orientation à 100 m en remontant sur la gauche.*

Contourner le massif et prendre à droite jusqu'à la route de la Croix du Ban en passant devant une cadole (cabane de vigne) sur la droite. Aller du même côté sur 10 m jusqu'à la départementale.

(3) Pendre la D20 à gauche sur 350 m (marcher sur la bande herbeuse à droite de la chaussée). Au carrefour, prendre la route à gauche (D649.2), Route de Montmelas, sur 250 m jusqu'au bosquet d'arbres.

(4) Emprunter le chemin à gauche qui descend. Garder la droite à l'intersection puis, en arrivant à la petite route goudronnée, la remonter, à droite sur 300 m pour arriver à l'entrée du hameau Le Gay.

(5) Prendre à droite la Route de Montmelas sur 50 m puis bifurquer sur le chemin à gauche, l'Impasse du Peillon, jusqu'à la Route de la Croix du Ban.

(6) La traverser et prendre en face, sur quelques mètres, le chemin qui monte puis part à gauche, en passant devant l'accrobranche de Blacé sur la gauche et rejoint le Col de Faily,.

(7) Prendr, en montée douce, le 2°chemin sur la gauche et rejoindre le Col de Saint-Bonnet par une descente en pente douce *ou faire la variante sportive sur le 1er chemin à votre gauche, pente raide et rejoindre le Col de Saint- Bonnet par une bonne descente.*

(8) Traverser le carrefour et prendre le chemin de droite pour rejoindre la Chapelle de Saint-Bonnet. Garder la droite aux deux prochains carrefours pour arriver à un troisième.

Points de passages

- D/A Parking au-dessus de la salle des fêtes**
N 46.032496° / E 4.649569° - alt. 285 m - km 0
- 1 D19**
N 46.03388° / E 4.645394° - alt. 313 m - km 0.41
- 2 Table d'orientation - Crêt de Charnat (444m)**
N 46.035999° / E 4.6329° - alt. 395 m - km 1.42
- 3 D20**
N 46.031808° / E 4.622164° - alt. 425 m - km 2.64
- 4 Bosquet d'arbres**
N 46.029672° / E 4.616027° - alt. 434 m - km 3.23
- 5 Hameau le Gay**
N 46.027985° / E 4.60987° - alt. 435 m - km 3.87
- 6 Route de la Croix du Ban**
N 46.030929° / E 4.612063° - alt. 473 m - km 4.32
- 7 Col du Faily**
N 46.032573° / E 4.587916° - alt. 648 m - km 6.36
- 8 - Col de Saint-Bonnet (645m)**
N 46.021911° / E 4.590756° - alt. 647 m - km 8.17
- 9 Intersection avant la chapelle**
N 46.019182° / E 4.600037° - alt. 643 m - km 9.04
- 10 Superbe vue de la - Chapelle Saint-Bonnet (Montmelas-Saint-Sorlin)**
N 46.018726° / E 4.601914° - alt. 661 m - km 9.2
- 11 Bifurcation sur chemin**
N 46.015373° / E 4.604009° - alt. 567 m - km 10.01
- 12 D649-2**
N 46.018194° / E 4.611107° - alt. 512 m - km 10.79
- 13 Bifurcation près de la cadole**
N 46.02198° / E 4.616641° - alt. 420 m - km 11.51
- 14 Route des Grandes Terres**

(9) Prendre le chemin de droite, et par une petite montée courte de 150 m et assez raide entre les buis, arriver à la Chapelle de Saint-Bonnet.

(10) Ensuite, prendre un petit chemin sur la droite pour descendre sur 500 m entre les buis et rejoindre en contre bas la Rue de Saint-Bonnet sur la gauche. La suivre à gauche sur 300 m.

(11) Bifurquer dans le premier chemin à droite qui descend. Passer sous le cimetière de Montmelas, Rue du Prieuré, et poursuivre par le chemin dans les vignes en effectuant un gauche/droite jusqu'à la route et le Château de Montmelat.

(12) Traverser la D649-2, Rue du Repos ou Route de Montmelas. En partant de la villa descendre 200 m puis tourner à gauche au noyer et descendre le long du bois et continuer à descendre jusqu'à apercevoir une cadole (cabane de vigne), à gauche.

(13) Tourner de ce côté en laissant la cadole au-dessus puis suivre le vallon d'un ruisseau en descendant jusqu'à la Route des Grandes Terres.

(14) La prendre à droite puis complètement à gauche dans le 1^{er} chemin et rejoindre en descendant le chemin le Ruisseau Le Marverand, en ignorant un sentier à droite. Traverser ce ruisseau et ensuite remonter sur la gauche direction Le Montoux sur une côte assez raide. Bifurquer à droite à l'intersection. Ignorer un sentier descendant à droite et arriver à : le Montoux.

(15) En traversant Le Montoux, le propriétaire de la maison possède quatre chiens attachés le long du chemin communal et qui peuvent impressionner le randonneur mais c'est sans risque. Continuer jusqu'à la route.

(16) Prendre le chemin de droite en direction de la Madone. À la sortie du chemin de buis, sous la Madone, prendre le chemin à gauche. À l'entrée du hameau : le Gonnu, prendre la route à gauche. Traverser le hameau jusqu'à l'œuvre de Christine Debonnaire (styliste céramiste).

(17) Prendre le chemin à droite, couper l'Impasse du Gonnu et rejoindre l'Impasse des Maisons Neuves.

(18) Prendre à droite et rejoindre le village de Blacé par la Rue des Carrières et prendre à gauche Rue du Cellier. Traverser le village de Blacé en passant devant une église à gauche et en continuant jusqu'au rond-point près de la mairie.

(19) Prendre la 2^e route à droite, D19A, Avenue de la Mairie, et rejoindre le parking des randonneurs derrière la salle des fêtes (D/A).

N 46.024083° / E 4.61609° - alt. 378 m - km 11.91

15 Le Montoux

N 46.028259° / E 4.623339° - alt. 388 m - km 13.13

16 Route avant la Madone de Blacé

N 46.029065° / E 4.62588° - alt. 382 m - km 13.35

17 Œuvre de Christine Debonnaire - Styliste céramiste

N 46.029038° / E 4.63212° - alt. 342 m - km 14.17

18 Impasse des Maisons Neuves

N 46.030038° / E 4.638804° - alt. 346 m - km 14.75

19 Rond-point près de la mairie

N 46.031925° / E 4.644489° - alt. 305 m - km 15.65

A D/A Parking au-dessus de la salle des fêtes

N 46.032497° / E 4.649579° - alt. 285 m - km 16.06

Informations pratiques

Il est possible de faire une variante sportive à partir du Col de St-Bonnet :

Variante sportive d'une distance de 1,22 km.

Dénivelé positif : 86 m.

Dénivelé négatif : 74 m.

A proximité

Avant le (7) Au Fil des Arbres avant le col du Faily.

(10) La [Chapelle de Saint-Bonnet](#) (petite chapelle Romane du 12^e siècle inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques),

(12) Le Château de Montmelas est un ancien château fort, reconstruit aux XIII^e ou XIV^e siècle, et restauré dans une esthétique néo-gothique au XIX^e siècle, qui se dresse sur la commune de Montmelas-Saint-Sorlin

Peu après le (16) : La Madone de Blacé.

(17) Christine Debonnaire - Styliste céramiste.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-les-tetieres-de-la-commune-de-bl/>

En savoir plus : CCAS DE BLACE

- Site internet : <https://mairie-blace.fr/fr/>



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.